Institut Européen
d'Administration Publique

European Institute
of Public Administration

EIPASCOPE

Contents

No. 1994/3

* **La présidence allemande**
Christoph Demmke

* **Macroeconomic Stabilization and Privatization in Central and Eastern Europe**
Renzo Daviddi

* **A Successful Example of Bilateral Cooperation**
Speeches delivered on 18 April 1994 at the above symposium

  The Cooperation Between the Kingdom of The Netherlands and the Grand-Duchy of Luxembourg in the Field of Diplomatic Representation
  Jean Mischo

  The Netherlands and Luxembourg: Smaller Countries in an Ever-Larger Europe
  Dirk Jan van den Berg

* **Le nouveau rôle des parlements dans l'Union européenne**
Christa van Wijnbergen

* **Le dialogue social dans le contexte de l'administration publique à l'échelon européen**
Maria Campo Bernal

* **Annonces/Announcements**

* **Institutional News/Nouvelles institutionnelles**

* **EIPA Staff News**

* **Recent and Forthcoming Publications**

* **EIPA Provisional Programme of Activities** ***(Pull-Out – Centre Pages)***

La présidence allemande

Christoph Demmke
Chargé de cours, IEAP

La présidence allemande

Chaque présidence se voit désormais confrontée à des exigences toujours plus grandes. Et de plus en plus les gouvernements nationaux voient dans la présidence un moyen de se profiler tant vers l'extérieur que vers l'intérieur. Les grands défis posés actuellement à l'UE peuvent cependant difficilement être relevés, voire entièrement résolus, par une seule présidence. Dans une perspective à long terme, il serait illusoire de croire que la présidence influence de façon significative le cours de l'histoire communautaire.[1] C'est pourquoi, l'objectif du gouvernement allemand pour la période de sa présidence qui va de juillet 1994 à décembre 1994 n'est pas de proposer une initiative spectaculaire. Cependant, depuis la ratification du Traité de Maastricht, le rôle de la présidence s'est vu renforcé puisque c'est elle qui a à présent la charge de la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que de sa présentation et de sa défense dans les enceintes internationales.[2]

Il est très difficile de mesurer et de juger l'efficacité d'une présidence. Bien sûr, on pourrait mesurer le niveau de réalisation des tâches. Mais il faut préciser qu'il s'agit de devoirs et tâches qui échappent généralement au grand public et qu'il est dès lors difficile d'évaluer. De plus, notons qu'environ 90% du travail de la présidence porte sur des tâches de routine et que seuls 10% peuvent être consacrés aux idées, concepts et impulsions propres.[3]

Dans l'état actuel de l'Union européenne, l'Allemagne assure la présidence tous les six ans. Dans une Europe des Seize, cette fréquence sera de huit ans. Les préparatifs pour la présidence allemande ont déjà commencé vers la mi-1993. Le rendez-vous central de la présidence est le Conseil européen qui se déroulera en décembre 1994. Il a fallu donc en premier lieu se mettre d'accord sur la date de cet événement, car outre les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères et les commissaires européens, environ 5.000 personnes sont directement concernées par cette réunion au sommet (interprètes, journalistes, fonctionnaires, etc).[4]

La présidence allemande succède à la présidence grecque. Elle sera suivie respectivement par la présidence française, espagnole et italienne. Puisque l'élection du nouveau président de la Commission n'a pu intervenir sous la présidence grecque, l'Allemagne a dû reprendre à son compte cette difficile tâche qui requiert beaucoup de temps. La présidence allemande étant grevée de cette hypothèque supplémentaire, délicate d'un point de vue politique, coûteuse du point de vue financier[5] et malaisée du point de vue organisationnel, on peut d'ores et déjà se demander si la prochaine présidence française ne sera pas chargée de questions de détail et de compétences supplémentaires qui n'auront pu être traitées dans le cadre de la présidence allemande. Cette dynamique dans la succession des présidences montre clairement que les présidences ne sont pas des périodes isolées, au cours desquelles un Etat membre se voit confier une partie de la responsabilité administrative, organisationnelle et politique pour la conduite de l'Union européenne.[6] L'instauration de la troïka suit donc cette logique.[7] On pourrait ainsi comparer le rôle de la présidence à celui de la direction d'une entreprise qui doit constamment réagir à des événements imprévisibles, à la fois internes et externes.

L'Allemagne reprend donc le flambeau de la présidence à un moment où, selon de nombreux observateurs, la scène européenne apparaît comme décisive pour la poursuite de l'intégration européenne: soit l'UE évoluera vers une union purement économique avec un niveau d'intégration plus ou moins élevé et peu de compétences décisionnelles en matière politique. Soit les présidences allemande et française réussiront, dans un effort commun, à préparer la conférence intergouvernementale de 1996 de telle façon que l'Union européenne devienne aussi et en définitive une union politique. Mais pour le moment, toute déclaration au sujet de l'avenir de l'Union

européenne ne relève que de la spéculation.

La République fédérale d'Allemagne en 1994

L'Allemagne traverse actuellement le processus de transformation le plus important depuis 1945. Les citoyens de ce pays se familiarisent peu à peu avec une communauté qui a subi une modification radicale depuis 1989. On songe en particulier à l'Etat de droit démocratique, au paysage politique, aux mentalités, à la géographie et a rôle de l'Allemagne dans le monde. L'intégration de l'Allemagne de l'Est n'est pas encore terminée, loin s'en faut. Elle exige encore d'immenses efforts financiers. La République fédérale a résisté au cours des dernières années à la crise économique la plus forte depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les dernières tendances laissent certes entrevoir une reprise de l'économie allemande, mais pour l'instant limitée à un niveau relativement faible (une croissance économique d'environ 1-2%, avec un taux de chômage élevé). Pour la première fois, les citoyens allemands doivent se faire à la difficile idée qu'il n'y aura plus de progrès sociaux dans un avenir plus ou moins rapproché. Du point de vue du revenu *per capita*, l'Allemagne n'occupe plus qu'une position moyenne dans l'Union européenne.[8] Cependant, elle fournit la contribution nette de loin la plus élevée à l'Union européenne et les transferts de capitaux les plus importants aux Etats d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à la Russie. La classe politique est donc d'avis que la République fédérale a atteint la limite supérieure de ses possibilités de paiement. D'autre part, on estime qu'il est juste que l'Allemagne, pays le plus fort économiquement, contribue aussi le plus financièrement à l'intégration.[9] Sous l'angle de la politique intérieure, la question de la contribution nette pourrait amener à s'interroger sur la voie que la République fédérale d'Allemagne doit suivre à l'avenir dans l'Union européenne.

Du point de vue organisationnel et administratif, une grande partie de toute l'administration fédérale (c'est-à-dire, surtout les ministères) s'apprête à déménager à Berlin. La super-année électorale 1994, dont le point culminant sera les élections législatives fédérales en octobre 1994, attire l'attention politique en particulier sur des questions de politique intérieure. C'est ainsi que par rapport à l'importance de l'intégration des Länder de l'Est, la politique européenne ne joue pas un rôle déterminant en 1994. Sous l'angle de la politique extérieure, deux problèmes fondamentaux se posent: depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la situation internationale se caractérise en Europe par une plus grande liberté politique mais aussi par la rupture de structures fixes et l'éclatement de garanties de sécurité. Il en résulte une situation extrêmement instable, qui se traduit surtout par les conflits dans le Sud-Est de l'Europe et dans la CEI. Et l'Allemagne, en tant que pays oriental de l'UE, est l'Etat membre le plus touché par ces bouleversements.

La situation politique en Allemagne fédérale en 1994 est autre que celle généralement observée à l'étranger. Une chose est certaine, les intérêts géopolitiques, stratégiques et économiques et, partant, aussi la politique européenne, se sont modifiés. L'Allemagne est de nouveau le pays européen qui comprend la population de loin la plus nombreuse (à l'exception de la Russie) de la partie occidentale de l'Europe orientale et de la partie orientale de l'Europe occidentale. Aucun autre Etat en Europe occidentale ne compte autant de voisins que la République fédérale. L'économie fédérale doit dès lors résoudre l'équation du maintien de sa compétitivité tant sur le marché international qu'au sein de l'Union européenne (l'Allemagne réalise 70% de ses exportations avec l'Union européenne). Dès lors, s'il y a une économie qui n'a aucun intérêt à pratiquer une politique économique repliée sur elle-même et protectionniste, c'est bien l'économie allemande.[10] D'autre part, située à l'intersection entre l'Est et l'Ouest, l'Allemagne est confrontée à un autre problème: les déficits sociaux de ses régions limitrophes exercent une pression massve sur les salaires des travailleurs. Actuellement, un salaire horaire à Leipzig et à Dresde correspond au salaire d'une demi-journée à Budapest, au salaire d'une journée en Pologne et à un salaire mensuel en Ukraine....[11] Les efforts de la présidence allemande en vue de placer au centre de sa présidence l'intégration de l'Europe centrale et orientale, représentent donc un intérêt vital pour l'Allemagne (et pas seulement pour l'Europe centrale et orientale).

Enfin, la fin de la Guerre froide a repoussé l'Allemagne encore plus au centre de l'Europe du point de vue de la politique des transports, devenant ainsi la plaque tournante de l'Europe, avec toutes les conséquences néfastes que cela représente pour l'environnement. En outre, l'Allemagne doit faire face au problème de migration le plus sérieux qui se pose en Europe. En 1992, près de 500.000 personnes ont introduit une demande d'asile en Allemagne. Ce phénomène montre l'importance capitale pour le gouvernement fédéral de faire du troisième pilier de l'Union l'un des chevaux de bataille de la présidence allemande.[12]

Souvent les grandes puissances se montrent peu enclines en particulier à l'encontre des petits pays au compromis et elles ont parfois tendance à faire cavalier seul. Ce reproche est souvent adressé à la République fédérale en matière de politique financière.

En ce qui concerne la position des autres Etats membres à l'égard de l'Allemagne, on peut dire que quelques Etats membres ont eu pendant longtemps intérêt au maintien du *statu quo* de l'Allemagne divisée dans le but de pouvoir mieux la contrôler et de limiter son pouvoir. Qui plus est, un Etat comme l'Allemagne, compte tenu de son histoire, suscite encore toujours à raison la méfiance. Et les débordements xénophobes de ces dernières années n'ont fait que conforter cette attitude. La réunification a déclenché de nombreuses craintes devant une nation agitée, forte de plus de 80 millions d'habitants. Vu la nouvelle donne qui existe en Allemagne depuis 1989, ses partenaires européens craignent que cette nouvelle superpuissance n'ait plus vraiment besoin de l'Union européenne (ou simplement du Marché intérieur) et n'essaye donc de freiner la dynamique de l'intégration par d'autres initiatives en vue d'un élargissement de l'UE.

L'Allemagne est en effet considérablement touchée par la portée du processus de transformation que traversent l'Allemagne de l'Est et l'Europe centrale et orientale. Ces énormes problèmes imposent à l'Allemagne un changement de stratégie. L'intégration de l'Europe orientale devient ainsi une de ses premières préoccupations. Toutefois ce changement de priorité ne signifie pas que l'unité de l'Europe occidentale soit dès lors sans importance. Au contraire, il convient d'accorder la même attention à l'élargissement et à l'approfondissement futurs.

Par ailleurs, il est à signaler que l'attitude des médias allemands (par exemple, *Der Spiegel*) et de la classe tant politique qu'intellectuelle s'est modifiée au cours de ces dernières années. L'Europe est à présent ressentie comme une nécessité et non plus comme un objet d'identification pour les espoirs politiques, comme c'était le cas dans les années cinquante. Par voie de conséquence, l'opinion publique allemande est partagée sur l'Europe. Le peuple allemand, pour une large part, continue à soutenir l'intégration européenne et est favorable au maintien de la République fédérale dans l'UE. Cependant la conscience politique des Allemands est très ambivalente: de tous les citoyens communautaires, les Allemands sont ceux qui montrent le moins d'intérêt pour la politique européenne.[13] Pourtant, ils s'estiment généralement être bien informés pourcentage supérieur à la moyenne et sont satisfaits de l'iformation qui leur est fournie sur l'UE.[14] Le Traité de Maastricht a suscité auprès de la population le même scepticisme que le Marché intérieur, dont les Allemands attendent davantage d'inconvénients que de profits.[15] De même, le soutien à l'Union européenne, qui était très élevé, est actuellement en chute libre.[16] Cependant, les élections européennes de 1994 ont clairement renforcé les partis politiques qui se sont prononcés en faveur de l'Union européenne, de l'élargissement et de l'approfondissement. Les partis d'extrême droite n'ont en revanche pas réalisé de scores élevés. On rencontre pourtant dans l'opinion publique de plus en plus le sentiment que les Allemands devraient représenter leurs intérêts de façon encore plus vive.

Dans l'ensemble du spectre politique, l'UE se voit de plus en plus accuser de tous les développements négatifs (comme la faiblesse décisionnelle en politique étrangère, le centralisme et la bureaucratie communautaires, la masse réglementaire communautaire, le dumping de l'environnement, etc.) qui servent surtout des intérêts populistes et dont les effets ne manquent pas d'être remarqués également en République fédérale. En particulier, la critique adressée à la furie réglementaire bruxelloise ne

manque pas d'effet.[17] L'Allemagne, en tant qu'Etat fédéral (pendant longtemps, le seul), a tout intérêt à soutenir une application du principe de subsidiarité qui respecte la garantie perpétuelle (Ewigkeitsgarantie) de l'article 79, paragraphe 3 de la Loi fondamentale. Un observateur étranger ne pourra comprendre la crainte typiquement allemande de voir l'Union européenne s'approprier trop de compétences (par exemple, par l'article 235 CE ou l'article 3b CE) que s'il tient compte de l'utilisation dans la pratique de l'article 72, paragraphe 2, de la Loi fondamentale en Allemagne (appelé "clause de besoin"), qui montre sans nul doute des similitudes avec l'article 235 CE (et l'article 3b CE). En République fédérale le manque de clarté de l'article 72, paragraphe 2 de la Loi fondamentale, a conduit à ce que l'Etat fédéral s'approprie au fil du temps toujours plus de compétences et l'on craint dès lors que l'Union européenne ne connaisse le même destin. La Présidence allemande s'efforcera donc d'examiner en profondeur les réglementations juridiques existantes quant à leurs bases juridiques, leur contenu et leur nécessité.[18]

En revanche, rien ne s'oppose à ce que la politique européenne de la République fédérale maintienne son engagement vis-à-vis de l'intégration européenne et que l'idée européenne puisse encore compter sur un large soutien.[19] Toutefois, à l'instar de la France et de la Grande-Bretagne, la République fédérale devra à l'avenir défendre ses intérêts encore plus fortement et agir en pleine conscience des rapports de force.

L'organisation de la Présidence

L'Etat qui exerce la Présidence du Conseil de l'Union européenne est chargé:

- d'organiser et de présider les réunions;

- d'établir l'ordre du jour des réunions;

- de formuler des déclarations communes;

- de proposer de nouvelles initiatives;

- d'agir comme porte-parole des Douze dans les réunions internationales (ONU, ASEAN, etc.);

- de représenter les Douze dans leurs relations avec le Parlement européen.

Avant le début de la Présidence, on procède à l'établissement de la programmation: celle-ci fixe les principaux sujets par Conseil et détermine ainsi la charge de travail du COREPER et des différents groupes de travail. Les présidents de groupe font part, à la fin de chaque réunion, de l'état d'avancement des travaux à la Représentation permanente. Ils fixent, le cas échéant, la date de leur prochaine réunion. La date d'une réunion doit être, dans la mesure du possible, signalée au Secrétariat du Conseil et à la Représentation permanente le plus tôt possible. Les présidents de groupe avertissent la Représentation permanente de leur souhait d'y faire discuter un point spécifique de l'ordre du jour. Le groupe ANTICI détermine le déroulement du groupe de travail du COREPER II. Le déroulement du groupe de travail du COREPER I est souvent fixé par les ordres du jour. Le projet d'ordre du jour doit, aux termes du règlement intérieur du Conseil, être distribué aux Etats membres dans les délais prescrits. L'ordre du jour est donc examiné en détail par le COREPER (Article 151, paragraphe 1, Traité CE). Il propose la base juridique sur laquelle le vote peut intervenir au Conseil. Ensuite, le président du COREPER, en liaison avec le Secrétariat général du Conseil, fixe l'ordre du jour du Conseil. La Présidence du Conseil est assurée par le ministre compétent de l'Etat membre qui détient la Présidence.

Une présidence exige avant tout une administration (nationale) efficace lors des phases de préparation et de mise en oeuvre. C'est ainsi qu'il importe d'avoir le niveau de professionnalisme le

plus élevé possible, de posséder des fonctionnaires compétents pour conduire des groupes de travail, et d'avoir le talent nécessaire pour la recherche de compromis. Nombreux sont les petits Etats qui en raison des exigences organisationnelles considérables d'une Présidence n'ont d'autre recours que de faire appel à l'aide du Secrétariat du Conseil (qui regroupe près de 2.500 effectifs) (article 151, paragraphe 2, Traité CE). En revanche, les grands Etats membres tentent de conduire leur présidence de la façon la plus indépendante et la plus autonome possible. La République fédérale compte justement parmi ces grands Etats qui peuvent mener leur présidence en toute indépendance grâce à leurs grandes ressources en personnel compétent.

Le déroulement de la Présidence

L'Allemagne se voit souvent reprocher une coordination interne extrêmement inefficace de la politique européenne.[20] Cette critique porte sur le fait que la coordination interne relève de la compétence de deux ministères, à savoir le ministère de l'Economie et le ministère des Affaires étrangères, et que leurs attributions se recoupent souvent. En outre, on note souvent des divergences d'opinion entre la Fédération et les Länder.

En dépit de cette critique, chaque ministère jouit d'une grande compétence spécialisée et d'une grande efficacité, et peut s'appuyer sur des fonctionnaires compétents, rompus aux questions de politique communautaire.

Du point de vue de la politique du personnel, contrairement à de nombreux petits Etats, la Présidence allemande n'a aucun problème à façonner sa présidence en relative indépendance par rapport au Secrétariat du Conseil.

Pendant toute la durée de sa présidence, la République fédérale a besoin de deux fonctionnaires pour chaque groupe de travail. Un fonctionnaire représente l'Etat membre, l'autre préside le groupe. Ce dernier fonctionnaire doit en principereprésenter les intérêts de la Communauté: dans la pratique, il arrive cependant rarement que le fonctionnaire national aille à l'encontre des intérêts de son pays. Le fonctionnaire qui préside le groupe de travail doit en particulier veiller à concilier les différents points de vue.

Jusqu'à la mi-1994, 188 comités et groupes fermement institutionnalisés ont été préparés pour la Présidence.[21] Ces comités sont à leur tour divisés en sous-comités. En outre, il y a un grand nombre de groupes *ad hoc* et de réunions informelles. Enfin, il est loisible à la Présidence d'organiser des réunions ministérielles informelles qui se tiennent dans le pays qui assure la Présidence.

Nombre total des Groupes de travail (estimation)	Présidence allemande
1er pilier	environ 200
2e pilier	environ 30
3e pilier	environ 20

Dans tous les cas, les fonctionnaires qui président un groupe prendront les contacts appropriés avec le Secrétariat du Conseil; ils resteront en contact étroit avec la Représentation permanente de l'Allemagne à Bruxelles, en tenant celle-ci régulièrement informée de l'évolution des travaux et des principales difficultés rencontrées. En fonction des sujets de discussion, la présidence des comités est reprise par des représentants de la Représentation permanente, du ministère de l'Economie, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Santé, du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur.

Les porte-parole de la délégation allemande proviennent essentiellement du ministère de l'Economie, du ministère des Finances, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Justice, du

ministère de la Santé, du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Environnement n'est impliqué que de façon marginale.

La responsabilité de chaque comité incombe à une personne de contact à la Représentation permanente à Bruxelles. Les groupes de travail du COREPER (I et II) se réunissent environ une fois par semaine.

En ce qui concerne les tâches des groupes de travail, des problèmes supplémentaires se posent à la Présidence allemande dans le cas des trois nouveaux comités introduits par le Traité de Maastricht, à savoir le Comité monétaire (article 109 C CE), le Comité politique (article J 8, paragraphe 5 CE) et le Comité de coordination composé de hauts fonctionnaires, appelé Comité K.4 (article K.4, paragraphe 1, CE). Un danger guette cependant ces comités: les hauts fonctionnaires qui les composent n'ont pas encore l'habitude de travailler ensemble, ils ne parlent pas nécessairement le même langage et ne relèvent pas tous de l'autorité du même ministre. La conduite de ces groupes fera donc peser des exigences particulièrement élevées sur la Présidence allemande.

La présidence allemande coïncide avec les réunions de plusieurs instances internationales: réunion du G7 et de l'ASEAN en juillet, des Nations unies en septembre, de l'OTAN, de la CSCE et de l'UEO en décembre.

Ministère	Nombre de présidences de groupes	Nombre de porte-parole de la Délégation allemande
Représentation permanente de l'Allemagne	87	25
Ministère des Affaires étrangères	21	19
Ministère des Finances	2	27
Ministère de l'Intérieur	14	16
Ministère de l'Economie	30	45
Ministère de l'Agriculture	37	50
Ministère de la Justice	23	23
Ministère de la Santé	19	19
Autres	19	44

* plusieurs ministères sont en même temps en partie responsables des groupes de travail et en partie responsables de la présidence.

Le calendrier de travail de la Présidence a commencé le 1er juillet 1994 par une fête estivale avec la Commission européenne à Bonn. Les choses sérieuses ont commencé le 4 juillet avec les premiers travaux officiels. La première réunion ministérielle informelle s'est tenue les 6, 7 et 8 juillet. Le premier Conseil informel (ECOFIN) s'est déroulé le 11 juillet. La date du Conseil européen a été fixée aux 9 et 10 décembre à Essen. Enfin, la dernière réunion du Conseil aura lieu le 22 décembe 1994.

Etant donné que presque tout le mois d'août tombe à cause des vacances d'été et que les travaux devront s'arrêter en décembre avant les fêtes de fin d'année, la Présidence allemande sera très courte. La Présidence peut consacrer à sa guise les séances du Conseil à des thèmes spécialisés; une telle initiative doit cependant être mûrement réfléchie.

Les priorités politiques de la Présidence

L'échec ou la réussite d'une Présidence se mesure la plupart du temps au degré de réalisation des objectifs fixés, ainsi qu'au traitement (consensuel ou conflictuel) que le Conseil européen qui se réunit au terme de la Présidence réserve aux objectifs politiques. Vu sous cet angle, le travail de la présidence est difficile à évaluer puisque ses échecs ou ses bons résultats dépendent largement de facteurs qui échappent à son contrôle.[22]

La Présidence allemande se caractérise cependant par les traits suivants:

- la présidence est influencée dans une large mesure par les élections au *Bundestag* et par des calculs de politique intérieure.

- En octobre a lieu l'installation d'un nouveau Parlement européen, qui apparemment sera animé d'une plus grande confiance étant donné ses pouvoirs renforcés.

- La situation budgétaire de l'Union européenne et des Etats membres (en particulier aussi de l'Allemagne) ne laisse pas une grande marge de manoeuvre pour des initiatives de grande envergure.

- Enfin, le fait que la Présidence allemande précède immédiatement dans le temps la présidence française n'est pas sans importance. Si ces deux Etats veulent assurer la fonction de locomotive européenne qu'on leur prête généralement, ils se doivent de coordonner leurs présidences. C'est pourquoi, la presse parle déjà de façon excessive de la Présidence "germano-française" d'un an.[23]

La double présidence germano-française

Le réalisme impose de se pencher de plus près sur le sens réel de cette double présidence. Certes les relations germano-françaises sont particulières depuis le traité de 1963, en particulier sous l'angle de l'intégration européenne. D'autre part, l'on sait que les concepts de politique d'intégration (Europe des nations contre Europe fédérale), les différentes positions en matière de politique agricole et de politique industrielle, ainsi que les concepts de réforme pour l'évolution des institutions communautaires montraient et montrent encore de grandes divergences. Ces mêmes divergences se retrouvent également dans la politique européenne des partis. En Allemagne, l'opposition ne se distingue pas tellement du gouvernement en matière de politique européenne. En France, il y a en revanche un morcellement du système de partis en un camp très hétérogène mais très puissant des adversaires à Maastricht. On ne doit pas oublier à cet égard qu'une part importante des critiques adressées par les adversaires de Maastricht au Traité de Maastricht portait et porte toujours sur la crainte d'une hégémonie allemande en Europe.[24] On ne peut nier que le tandem franco-germanique était une communauté de destin dans les années cinquante. Mas les crises dans les relations franco-germaniques sont inévitables; et elles peuvent même être terribles comme le montra l'irritation suscitée entre Paris et Bonn en mars 1994 par les déclarations de l'ambassadeur français Scheer.[25] Il s'agissait du rôle déterminant de l'Allemagne dans l'élargissement au Nord de l'Union européenne et

de l'intérêt croissant de l'Allemagne pour l'élargissement de l'UE. La France craignait par là d'être repoussée toujours plus à la périphérie de l'action. Ces désaccords ont largement contribué à ce qu'une des priorités de la présidence ne soit désormais pas seulement la politique orientale mais également la politique méridionale (politique méditerranéenne).

Par ailleurs, les interdépendances politiques, économiques, culturelles et administratives entre les deux Etats sont très étroites. En particulier s'est développé au niveau administratif un réseau de négociation qui ne connaît pas d'égal en Europe. Souvent les fonctionnaires allemands et français se connaissent aussi bien qu'ils connaissent leurs propres collègues de travail. Cet aspect de la politique du personnel est important pour comprendre la coordination de la présidence allemande avec la présidence française.

En ce qui concerne les préoccupations politiques centrales de la présidence allemande, les problèmes de contenu ne sont cependant que très peu conciliables avec les intérêts français.[26]

La Présidence allemande a fait des thèmes suivants ses priorités:[27]

- sécurité intérieure et lutte contre la criminalité;

- lutte contre le chômage et mise en oeuvre du Livre blanc;

- intégration des Etats d'Europe centrale et orientale, et coopération avec la Russie;

- réforme des institutions communautaires dans la perspective de la conférence intergouvernementale de 1996.

Plus particulièrement, le thème de l'élargissement et les concepts de réforme des institutions soulèvent plusieurs questions: le gouvernement français est-il disposé à accéder aux souhaits du gouvernement allemand d'une intégration la plus rapide possible d'Etats comme la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie? Dans quelle mesure la République fédérale partage-t-elle la conception de la France, de l'Espagne et du Portugal qui font de la politique méditerranéenne un domaine politique central? Le gouvernement français est-il finalement disposé à accepter l'Allemagne comme partenaire politique égal en droits? Inversement, l'Allemagne est-elle prête, pour la première fois dans l'histoire moderne, à concilier pacifiquement la politique occidentale et la politique orientale? Que se passera-t-il après l'ère Kohl-Mitterrand?

Du point de vue de leurs systèmes juridiques et administratifs, ainsi que de leur culture politique, l'Allemagne et la France apparaissent comme fondamentalement opposées. La République fédérale est un Etat fédéral. La clause de garantie perpétuelle *(Ewigkeitsgarantie)* de l'article 79 paragraphe 3 de la Loi fondamentale oblige le gouvernement fédéral à laisser intact le principe du fédéralisme. L'article3b du Traité CE (principe de subsidiarité) est dès lors d'une importance capitale pour la République fédérale.[28] Cela veut dire: le plus possible de liberté d'action pour les Länder et les Communes. Concrètement, cela signifie pour la Présidence que l'utilisation conséquente du principe de subsidiarité sera l'occasion d'une décentralisation et d'une dérégulation en République fédérale.[29] En outre, il y aura des débats intenses sur l'épaisseur réglementaire du droit communautaire. Dans ce domaine, des conflits entre la République fédérale et la France ainsi que la Commission (et certains autres Etats isolés), qui ont des intérêts différents quant à la nécessité des réglementations communautaires, ne sont pas à exclure.

Le fédéralisme allemand et le centralisme (décentralisé) français influenceront dès lors les deux présidences. En dépit de ces différences, on peut définir les relations franco-germaniques comme étant la communauté d'intérêts la plus importante au sein de l'UE. Les relations entre ces deux Etats restent fondamentales pour l'avancée de l'intégration européenne. Compte tenu des oppositions

d'intérêts (déjà classiques), parler d'une double présidence franco-allemande serait cependant faire preuve de faux romantisme.

La Présidence allemande dans le cadre de l'évolution de l'intégration européenne

Les premiers préparatifs pour la conférence inter-gouvernementale de 1996 ont déjà été lancés sous la présidence allemande. Le groupe de réflexion institué lors du Conseil européen de Corfou au mois de juin dernier, qui devrait se composer pour chaque thème central d'un représentant personnel du ministre des Affaires étrangères des Etats membres et de la Commission, commencera ses travaux en 1995. L'objet de son travail sera de rédiger des rapports à l'intention de la Commission, du Conseil et du Parlement européen sur le fonctionnement actuel du Traité sur l'Union européenne.

La rédaction du rapport au Conseil sera déjà mise sur rails pendant la présidence allemande. Les objectifs de la conférence intergouvernementale de 1996 seront d'approfondir l'Union européenne, d'améliorer son efficacité et de renforcer la légitimité démocratique pour permettre à l'Union d'intégrer de nouveaux membres. Les progrès de l'intégration européenne dépendent en grande partie des résultats de cette conférence et de sa préparation. Manifestement, la Présidence allemande n'est pas décisive pour l'avancée de l'intégration européenne. Cependant, rien ne justifie (actuellement) que l'on jette un éclairage pessimiste sur l'avenir de l'Europe. Mais si l'on veut être réaliste, force est de reconnaître qu'il n'y a pas de raison de faire preuve d'un optimisme débordant. L'Europe c'est une affaire de politique de tous les jours; dès lors, l'on ne peut exclure des reculs éventuels. Néanmoins, une telle vision n'empêche pas de rester fidèle au concept d'une Europe unie.

NOTES

1 Voir Miller, G., Großbritanniens EG-Präsidentschaft: Plädoyer für eine konstruktive Haltung, in: Integration, n° 3/1992, pp. 154-164.

2 Voir Piris, J-C., Après Maastricht, les institutions communautaires sont-elles plus efficaces, plus démocratiques et plus transparentes?, in: RTDE, n° 11994, p. 10.

3 Ce chiffre constitue une estimation du porte-parole de la Représentation permanente de la République fédérale dAllemagne à Bruxelles.

4 Wnendt, W., Vorbereitung und Aufgaben der Präsidentschaft im Rat der Europäischen Union am Beispiel der Bundesrepublik Deutschland, Zusammen-fassung eines Referates am 7.6.1994, Verwaltungs-akademie des Bundes, Wien, p. 2.

5 C'est ainsi que le Conseil européen de Corfou a coûté à la Grèce près de 55 millions de deutschemarks. Une grande partie de l'île de Corfou ainsi que l'aéroport durent être fermés aux touristes. Les restaurateurs et hôteliers ne reçurent aucune indemnité. Par comparaison, l'Allemagne n'a prévu que DM 5,7 millions pour le Sommet européen de Essen (c.-à-d. environ 10% des coûts supportés par la Grèce). Voir EG-Magazin, n° 6/1994, p. 4.

6 Voir Germany Assumes the Council Presidency on Friday', in: Europe du 30.6.1994.

7 Le système de troïka a été introduit il y a plusieurs années afin de résorber un grand déficit organisationnel: la présidence de l'UE tourne tous les six mois. Six mois sont une période qui suffit à peine à mettre en oeuvre des initiatives politiques. Voir Nonnemacher, G., Ratpräsidentschaft: Am 1. Juli übernimmt Deutschland den EU-Vorsitz, in: Deutschland, Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft, n° 3/94, pp. 28 et suiv.

8 Pour une littérature de nature générale sur le thème de l'Allemagne et l'Union européenne, voir Bertelsmann Stiftung (éd.), Die doppelte Integration: Europa und das größere Deutschland,

Gütersloh 1991; Jeffery, C./Sturm, R., (éd.), Federalism, Unification and European Integration, London, 1993; Hacker, J./Mampel, S; (éd.), Europäische Integration und die deutsche Frage, Berlin 1989; Lippert, B./Stevens Ströhmann, R. (éd.), German Unification and EC Integration, London, 1993; Heisenberg W. (éd.), German Unification in European Perspective, London/New York/Washington, 1991; Lippert, B. et al. (éd.), Die EG und die neuen Bundesländer, Bonn, 1993.

9 Voir Kinkel, K., Deutschland in Europa, in: Europa-Archiv, n° 12/1994, pp. 335-343.

10 "Ein Rückfall in nationale Konzepte wäre in einem so eng verflochtenen Wirtschaftsraum zum Scheitern verurteilt". Bundesverband des Deutschen Industrie e.V./Bundesvereinigung der Deutschen Arbeit-geberverbände, Memorandum zur Europa-Politik im Hinblick auf die deutsche Ratspräsidentschaft, Köln, mai 1994.

11 Voir le discours de Kinkel, K., lors de la 669e séance du Bundesrat le 20.5.1994, p. 187.

12 The third pillar is one of the Presidency's priorities, particularly with regard to immigration and the fight against crime', in: Europe du 2.7.1994.

13 Seulement 33% des Allemands s'intéressent à la politique communautaire. La moyenne communautaire étant de 42%. Voir Eurobaromètre, n° 40, décembre 1993, p. 39.

14 33% des Allemands s'estiment être bien informés (la moyenne communautaire est de 27%). Seulement 15% souhaitent plus d'informations sur l'UE (moyenne communautaire 23%). Voir Eurobaromètre n° 40, décembre 1993, pp. 39 et 41.

15 38% des Allemands sont contre le Traité de Maastricht. Ce chiffre arrive en quatrième position après le Danemark, la France et la Grande-Bretagne. Voir Eurobaromètre, n° 40, décembre 1993, p. A 50. Seulement 38% des Allemands croient que le Marché intérieur aura des avantages pour la République d'Allemagne (la moyenne communautaire est de 44%), voir Eurobaromètre, op. cit., p. 68.

16 Voir Eurobaromètre, n° 40, décembre 1993, pp. A29 et A30.

17 Bangemann, M., "L'Europe contre la furie réglementaire", in: Revue du Marché Unique Européen, n° 4/1992, pp. 5 et suiv.

18 Le principe de subsidiarité doit aussi être gardé à 'esprit dans la prise de dispositions mettant en oeuvre l'Union et s'appliquer également non seulement aux futures mesures communautaires mais aussi au droit communautaire existant. Document de travail non publié de la présidence allemande.

19 we do not want Europe to be limited to a free-trade area'. Discours du Chancelier Kohl (The Economy is important but Europe is primarily about peace and liberty'), in: Europe du 6 juillet 1994, p.5.

20 The German administrative culture is historically characterized by a relatively open and flexible interchange of politics and administration. Connections with the Community administration are institutionally and traditionally more differentiated than in the unitary systems. The federal fragmentation, in the past, has caused frustration on the part of the German federal government in dealing with the Community'. Toonen, T.A.J., Europe of the Administrations: The Challenges of '92 (and Beyond), in: Public Administration Review, mars/avril 1992, vol. 52, n° 2, p. 113. Voir également Rutten C., Au coeur du processus de décision européen: Le Comité des représentants permanents (COREPER), in: Revue Française d'Administration Publique, cahier spécial n° 63, 1992, p. 385; Reggelsberger, E./Wessels, W., Entscheidungsprozesse Bonner Europa-Politik Verwalten statt Gestalten?, in: Hrbek, R./Wessels, W. (éd.), EG-Mitgliedschaft ein vitales Interesse der

Bundesrepublik Deutschland?, Bonn 1984; Bulmer, S./Patterson, W., European Policy-Making in the Federal Republic Internal and External Limits to Leadership, in: Wessels, W./Reggelsberger, (éd.), The Federal Republic of Germany and the European Community; The Presidency and Beyond, Bonn 1988, pp. 231 et suiv.; dans sa recherche sur la coordination interne Bungarten observe que l'attitude de la République fédérale est en grande partie influencée par les ministères spécialisés et, dès lors, l'attitude allemande se caractérise par un niveau élevé d'indépendance. Voir Bungarten, H.-H., Umweltpolitik in Westeuropa, Bonn, 1978, p. 177.

21 Ce chiffre est en revanche sujet à évolution.

22 Evaluating an EC Presidency is No Easy Task...'. Ludlow, P., The UK Presidency: A View from Brussels, in: Journal of Common Market Studies, vol. 31, n° 2, juin 1993, pp. 246 et suiv.

23 Voir, entre autres, Frankfurter Allgemeine Zeitung du samedi 28 mai 1994, p. 5, et du mercredi 1er juillet 1994, pp. 1 et 2.

24 Il faut cependant remarquer à ce sujet que ce sont les partisans du Traité qui fondaient leur soutien au Traité essentiellement sur le fait que la ratification du Traité limiterait la domination allemande (surtout de la Bundesbank) en Europe.

25 Voir Fritsch-Bournazel, R., Paris und Bonn eine fruchtbare Spannung, in: Europa Archiv, n° 12/1994, pp. 343-340.

26 Parmi ces points, notons la prière adressée par le Bundesrat au gouvernement fédéral de veiller pendant la présidence à ce que la langue allemande soit pleinement reconnue comme langue de travail de l'UE. Voir résolution du Bundesrat 421/94 du 20 mai 1994.

27 Voir à ce sujet le discours du Chancelier Kohl et du ministre des Affaires étrangères Kinkel devant le Bundestag allemand, in: Plenarprotokoll 12/237, séance du 29.6.1994.

28 Voir entre autres Hanns-Martin Schleyer Stiftung (Rupert Scholz éd.), Deutschland auf dem Weg in die Europäische Union: Wieviel Eurozentralismus Wieviel Subsidiarität?, Köln 1994.

29 Voir Affaires étrangères, Ziele und Schwerpunkte der deutschen Präsidentenschaft im Rat der Europäischen Union, document non publié du 28.6.1994, p. 3.

Macroeconomic Stabilization and Privatization in Central and Eastern Europe

Renzo Daviddi
Senior Lecturer, EIPA

It is by now rather clear that the economic transformation of post-communist economies is not an easy task. Despite the common aim of building a market economy and the large number of similarities in the programmes adopted, approaches to stabilization, privatization and restructuring followed by transitional economies have varied markedly from country to country.

In a nutshell, the preliminary condition for access to support from international organizations, in the framework of the G24, has been the conclusion of an agreement with the International Monetary Fund. This has meant introducing conditionality criteria (largely derived from stabilization experiences i LDCs), based on restrictive monetary policy, fiscal consolidation (i.e. drastic reduction of the fiscal deficit) and elimination of subsidies. Additional elements concerned the choice of one or more nominal anchors (needed for price stability), the exchange-rate regime and the use of income policy.

Results achieved so far differ widely among countries. Some (Poland and the Czech Republic above all) seem to have reached the end of their stabilization-induced recession, others (i.e. some of the former Soviet republics) have just started to struggle with the strictures imposed by the regime change.

Despite the fact that a large part of the existing economic literature used to refer to different planned economies in Central and Eastern Europe as being characterized by identical economic systems, at the beginning of transition these countries displayed different institutional settings, varying degrees of centralization of decision-making and different economic conditions. In particular, the extent of macroeconomic disequilibrium and price distortions varied widely across countries. Czechoslovakia, for instance, started its transition with a relatively satisfactory macroeconomic situation, but Poland, Hungary and Bulgaria had to deal with very large foreign debts. Productive capacity resulting from the process of socialist economic integration' in the framework of the CMEA turned out to be much more noticeably out of line with economic rationality for some countries (e.g. Bulgaria) than for others.

Privatization is certainly one of the main building blocks of transition in Eastern Europe. A crucial role in the process of macroeconomic adjustment and restructuring has been assigned to it. The transfer of ownership rights from the state to individual citizens in post-communist societies has received strong political priority and the unconditional support of the new policy-makers. The introduction of privatization has signified an enormous break with the past, as often perceived by the population, and an essential component in the regime change.

However, the advantages of rapid and thorough ownership transfer have been overestimated. Privatization has been seen as having *only* positive effects, a sort of *panacea* capable of immediately solving all the transition problems. The transfer of property rights, mostly by transferring economic activities to the private sector, should have taken place within a few months of the beginning of the adjustment process. According to the prevailing view, all viable enterprises should have been privatized as quickly as possible, and all non-viable enterprises closed. Very rapid privatization was deemed necessary for a number of reasons:

a. in order to prevent expropriation of the existing assets by the *nomenklatura* and managers;

b. in order to break the political control over the enterprises;

c. in order to obtain consensus for the reforms.

With the benefit of hindsight, all this emphasis on speed cannot be entirely justified. Even assuming that, in the distorted world of centrally planned economies on the eve of transition, it would have been possible to draw a distinction between non-viable enterprises and enterprises in temporary difficulty, many of the benefits that are generally associated with privatization in transitional economies (increase in efficiency, consolidation of democracy, raising revenue for the state budget, etc.) do not seem to derive any particular advantage from the rapid implementation of privatization plans. Quite the contrary the lack of some key institutions has constrained the process dramatically. In reality, privatization (particularly of large state-owned enterprises) has proceeded much more slowly than envisaged and, in some countries, private activity has grown more as a result of the birth of new firms rather than of the privatization of existing state assets.

The experience of developed market economies (and, to a lesser extent, of some developing countries) has often been recalled as a useful model for economies in transition. Ther are indeed elements which can be extracted and lessons to be learned; however, there are also enormous differences which should be kept in mind. First, there is a difference in aims. Western privatization was mostly devoted to reducing the presence of the public sector, as producer, in the economy. The main objective of privatization for post-communist economies is the creation of a market environment, moving away from the previous hyper-centralized command system. It follows that the scale of the exercise is completely different.[1] While, in principle, privatization in Western countries does not require an *ad hoc* legal framework, economies in transition have faced the necessity to adopt an extensive body of legislation and create a number of specialized institutions. Western market economies are characterized by the existence of markets for corporate control, financial markets, stock exchange, etc. These institutions, built over centuries of capitalism, take a variety of forms in different countries and perform a large number of functions, especially with respect to transfer of ownership and control of the performance of managers and firms.[2] These institutions are not present in transitional economies and it is by now very clear that it would take time to set them up.

The above considerations should not be interpreted as implying that before starting to privatize, a proper institutional setting must have been established. The issue is that strategies should have been tailored more to reflect the institutional settings of the countries involved. In particular, the debate seems to have centred mostly on the speed of the privatization process, leaving aside at least one other important aspect, i.e. to what extent should the state divestiture have been pushed. A quick and complete transfer of ownership of all existing assets to private hands is only one possible way of expanding the share of the private sector in the economy but this has turned out to be costly and time-consuming in many cases. Other options, e.g. incentive for the growth of private activity or a more gradual and partial transfer of state assets, could and should have been attempted.

But what are the main reasons for which Central and Eastern European policy-makers are in favour of rapid and large-scale privatization? The positive impact of the transfer of ownership rights on the performance of economic agents is often recalled as the main justification. Privatization is meant to induce advantages in terms of static (productive and allocative) and dynamic efficiency. It could be argued, however, that the transfer of property rights from the state to the private sector creates better incentives for efficiency and discipline of workers and managers *if and only if* this transfer is effected in parallel with an increase in competition and degree of regulation of the economic system. In the case of transitional economies, this aspect has been overlooked, especially by those prominent economists in a position to influence policy-makers. For instance, Jeffrey Sachs, influential economic counsellor of many Eastern European governments, recommends maximum priority being given to privatization, regardless of the state of infrastructures, market conditions and lack of institutions capable of

effectively managing the privatization process itself (Lipton and Sachs 1990, Sachs 1992).

Major market failures characterized post-communist economies at the beginning of transition. The structure inherited by the past regime presented features of great concentration, with very few enterprises of very large dimensions in the main productive sectors. Under these circumstances, i.e. if the privatized firm is a monopoly, privatization will not induce all the positive results recalled above. Privatization will indeed change the nature of the principal-agent relationship and the objectives (from party-political planning to profit maximization). However, it may lead to inefficient high prices which have to be traded off against the productivity increases resulting from privatization. Further problems stem from the difficulty in correctly evaluating the assets in an environment characterized by the lack of proper accountancy criteria and a distorted sytem of relative prices. Finally, even if foreign participation is encouraged, prices may be lower than the market value, because of the high risk required by the investment.

Another benefit often mentioned is the positive impact of privatization on fiscal stance, which is generally considered positive.[3] If there are no other variations in the year in which the privatization takes place, revenue from the sale of assets sold at their market value will contribute to reducing the state budget deficit by the corresponding amount. The impact on the following years is not easy to detect. Among the numerous factors which should be taken into consideration, at least three are of direct relevance for an economy in transition: the price at which the transaction takes place, the capacity of the state to increase revenue from taxation of enterprises' profit in the following years, and the use made of privatization proceeds.

Moreover, transitional economies do not seem particularly concerned with the need to use privatization proceeds for improving their fiscal stance. It is by now clear that the transition has entailed enormous social and economic costs. Revenue from privatization could be used to reduce growing state budget deficit, the public debt, or at least its foreign component. But so far privatization has represented a net loss for all post-communist countries. Especially mass privatization schemes envisaging a free (or at nominal fees) distribution of ownership claims have had a zero or marginal (or possibly negative) impact on the state budget, both for the administrative costs of the deal and, even more so, if some degree of enterprise restructuring had been involved.

In conclusion, assessing privatization in Central and Eastern Europe is rather controversial. As regards the *rationale* for privatization, the conclusion could be put forward that, regardless of the prevailing institutional arrangements, the increase in economic efficiency generally attributed to privatization very much depends on the competitiveness and degree of regulation which characterizes a given economic system. In the case of formerly planned economies, privatization must be carried out in parallel with the introduction of measures regulating market power, and institutions must be created for effective control of the privatization process. It could be argued that despite the indisputable need to expand the activity of the private sector substantially, approaches to privatization more tailored to the institutional reality of the countries in transition could have been used. They would have involved lower costs for the state budget and, arguably, for the economy as a whole.

Notes

1 The share of the state sector in value added in the mid-1980s varied in socialist countries from 65.2% in China to over 96% in the USSR, Czechoslovakia and the GDR. As indicaterogramme in a market environment, post-Allende Chile, concerned firms producing about 25% of GNP. The share of the public sector in value added in Western European countries on the eve of the privatization programmes ranged from 16.5% (in France) to 10.7% (in the UK and FRG).

2 One could consider, for instance, the functions performed by the stock market: risk-sharing, guiding investment, measurement of the value of assets and increase in the value of assets (Tirole, 1992, pp. 227-228).

3 An extensive treatment of the fiscal impact of privatization in market economies can be found in Mansoor, 1988.

Bibliography

Fischer, S. (1991). Privatization in East European Transformation', *NBER Working Paper*, No. 3703.

Lipton, D. Sachs, J. (1990). Creating a Market Economy in Eastern Europe: The case of Poland', *Brooking Papers on Economic Activity*, 1:75-133.

Mansoor, A.M. (1988). The fiscal impact of privatisation', in: Cook, P. Kirkpatrick, C. (eds.) *Privatisation in less developed countries*, Sussex, Wheatsheaf Books, pp. 180-194.

Sachs, J. (1992). Privatization in Russia: Some Lessons from Eastern Europe', *American Economic Review Papers and Proceedings*, 82(2):43-48.

Tirole, J. (1992). Privatization in Eastern Europe: incentives and the economics of transition', in: Blanchard, O. Fisher, S. (eds.) *NBER Macroeconomics Annual 1991*, Cambridge MA, MIT Press.

A Successful Example of Bilateral Cooperation

Speech delivered on 18 April 1994 at the above symposium which was organized on the occasion of the 30th anniversary of the Treaty of 24 March 1964 between The Kingdom of the Netherlands and the Grand-Duchy of Luxembourg concerning cooperation in the field of diplomatic representation

---

The Cooperation Between the Kingdom of The Netherlands and the Grand-Duchy of Luxembourg in the Field of Diplomatic Representation

Jean Mischo
Secretary-General of the Luxenbourg Ministry for Foreign Affairs, Former Advocate-General at the Court of Justice of the European Communities, and Senior Fellow at EIPA

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Before dealing with my subject, I have the agreeable duty and great privilege to express the profound gratitude of the Government of the Grand-Duchy of Luxembourg to the Government of the Kingdom of The Netherlands and to all its diplomats for the outstanding services they have rendered our country over the last thirty years and, indeed, even before the signing of the Treaty of 24 March {1}964.

Each time we have had to make a *démarche* in a country where we have no embassy and each time our Minister or our Secretary of State paid an official visit to one of these countries, we have been able to benefit from the full and devoted collaboration of the Dutch diplomatic representatives. The privilege of being granted access to the reports of your embassies in these countries has, of course, been of the utmost value for us.

We have also been in the happy position to be able to count on the help of our Dutch friends during our EC Presidencies, when we had difficulties in finding a person to chair a certain type of meeting at the United Nations in New York. Through our collaboration in this field we have carried out pioneering work and other countries can now draw on our experiences.

As common embassies of the Twelve (or of the Sixteen) seem still to be far away, I am sure that this collaboration will continue in the future for the great benefit of my country.

Furthermore, I would also like to thank the Dutch Government for organizing this remarkable commemoration. My special thanks go to H.E. the Prime Minister of The Netherlands for having so kindly agreed to open our symposium personally. We also owe a great debt of gratitude to the Dutch Ambassador to Luxembourg, H.E. Mr Faber, who, I believe, was the initiator of this idea, and to the Luxembourg Ambassador to The Netherlands, H.E. Mr Wurth, who took it upon himself to be the coordinator of these anniversary celebrations on our side, and who generated the idea of a common exhibition by artists from our two countries. Finally, my thanks go to Professor Pierre Pescatore, Professor Kersten, Professor Trausch, Dr Brouwer and Dr Wellenstein for having agreed to give us the benefit of their great scholarship and reflections on the history of the Treaty and on the foreign policies of our two countries.

I am now coming to the subject of my presentation, which is the foreign policy of my country in the current international situation. The main trends of our foreign policy since the War, which have just been set out by Professor G. Trausch, remain of course the same today.

What I will try to do is to describe to you the specific preoccupations which form the background of my country's foreign policy at this moment in time and the particular nuances or accentuations of foreign policy principles which, in themselves, are not fundamentally different from those of The Netherlands. The main characteristics of Luxembourg's foreign policy can be summarized in six points.

Eagerness to promote the rule of law in international relations and to strengthen the United Nations

The Grand-Duchy of Luxembourg was created by an international agreement and, for a small country like ours, it is even more essential than for The Netherlands that the world should be governed by the rule of law.

That is why, in recent years, Luxembourg has made a systematic effort to support the peace-keeping efforts of the UN. In 1991 we sent a military detachment to Turkey in order to provide help to the Kurdish refugees. We had three military contingents in Croatia in the framework of UNPROFOR I and we intend to resume this participation as soon as the practical limitations under which we have to operate permit us to do so. For some months now, we have had customs officials on the Danube, helping to monitor the sanctions against Serbia and Montenegro and we are sending observers to the elections in South Africa. In most of these cases our contributions have been more than proportional to our population. Finally, it deserves to be noted that, as far as contributions to the budget of the United Nations are concerned, Luxembourg ranks 67th out of 184 countries. We pay, for instance, the same contribution as Pakistan, which has a population of about {1}5 million.

In addition to our normal budgetary contribution, we spent three times that amount supporting the various UN peace-keeping operations so that, all in all, our per capita contribution to the UN was by far the highest in the world in 1993.

I do not quote these figures in order to boast, but to show that Luxembourg is serious about its attachment to the principle of 'world peace through world law'.

Early acceptance of the need for a European identity in the field of defence

Luxembourg was a founding member of the Western European Union (WEU) and NATO. There have never been anti-American feelings in our country and we have always insisted on maintaining as close a relationship as possible between Europe and the United States and on avoiding any attitudes which could encourage the United States to withdraw its troops from Europe.

When the present government presented its programme to the Chamber of Deputies in July 1989, it not only reaffirmed its allegiance to NATO, but it also declared that the Western European Union ought to become the European pillar of the Atlantic Alliance. At that time, not everyone took this idea for granted but today it no longer seems to be subject to fundamental challenge.

Through the Presidency of the WEU, which Luxembourg currently holds, it is trying to contribute towards realizing this objective. The main reason for this attitude resides in our belief that a real European Union necessarily implies a defence component and that efforts we make in the framework of WEU are complementary to those made in the framework of NATO.

The pursuit of a policy of free trade

As a country which exports 90% of its production and imports 85% of goods, free trade is essential and openness' has always been one of the main characteristics of Luxembourg's foreign policy. We are probably the only country in the world to have 150 years of experience in the field of customs unions, as we joined the German *Zollverein* as early as 1842. That experience, as well as our subsequent economic union with Belgium, and later the links established within Benelux, proved entirely satisfactory.

Therefore, we can well understand that other countries would also wish to join the European Community, and we fully accept that after the accession of the EFTA countries, the time will come (although perhaps not immediately) for the Central and Eastern European countries to join the European Union.

But we also favour free trade on a worldwide basis and therefore, like The Netherlands, have strongly supported all the efforts made in order to secure a successful conclusion of the Uruguay Round.

A consistent effort to increase development aid

In the field of development cooperation, Luxembourg does not have as brilliant a record as The Netherlands. We only hope to reach {1}.35% of GNP to be disbursed as development aid in 1995. On the other hand, we have been making a systematic effort in this field over the last years and our aid has doubled in volume since 1990. Our less than impressive record may be partially excused by the fact that Luxembourg does not have the same type of traditional overseas links and contacts as other countries and that we do not have enough civil servants to organize and control the disbursement of such large amounts of money.

In our defence we can also quote the fact that our aid is entirely given in the form of grants and that 3/5ths of it goes to sub-Saharan countries, the major number of which are extremely poor. Furthermore, we hardly secure any contracts for our industries through this aid.

Insistence on the social dimension of the European Union

Within the European Union, Luxembourg is firmly opposed to the tendency of some countries to deregulate, which means, in effect, abolishing some of the safeguards and guarantees acquired by workers and citizens in general since the beginning of this century. On the contrary, we wish to strengthen the social aspects of the European Union.

In our country we have benefitted from a long period of peace in social relations thanks to the constant dialogue between the social partners (i.e. the government, the employers and the trade unions). We believe that this form of dialogue ought to be extended to the entire Community as, in our view, this approach does not stand in the way of improving competitiveness and promoting technoloical change.

Luxembourg has no difficulties with the proposals contained in the Commission's White Paper. For many years, we have been careful not to overburden the producers: one third of the expenditure in the field of social security is being financed through the state budget. A new step in that direction was taken last month when it was decided to finance family allowances also through the budget and no longer by contributions from the employers.

To sum up, Luxembourg considers that the unemployment problem in Europe must and can be solved without weakening social protection.

A realistic approach to future developments in the European unification process

During the negotiations leading up to the conclusion of the Maastricht Treaty, Luxembourg pursued a policy which we like to call realistic, in the sense that we felt that Member States and their public opinions were ready to move forward only up to a certain point. We believe that the debates in Denmark, Britain, France and Germany have shown that we were right in that respect and we continue to adopt the same approach as far as future negotiations are concerned.

Since the Maastricht Treaty only entered into force last November with a ten-month delay, we must now proceed to apply it in order to see how its mechanisms work, especially those related to the role of the European Parliament. Logically, the start of the Intergovernmental Conference, planned for 1996, ought to be postponed by ten months as well. At any rate, it would be a mistake to advance this conference. Europe cannot live in a state of permanent constitutional reform. This being said, Luxembourg continues to support further progress in the direction of a European federation.

Unfortunately, this is not really on the agenda of some of the larger Member States of the Community. They do not envisage the creation of a real European Government with a single European Minister of Foreign Affairs, a single European Minister of Defence or Economic Affairs and so on. As long as such a government is not created, Luxembourg has to insist on its right to propose a member of the Commission.

As to the voting rights in the Council of Ministers, we are in favour of a non-emotional, factual discussion when the time is right. We feel that some commentators have been totally misrepresenting the situation.

It is simply not true that in the Council decisions are being taken which do not represent the majority will of the Union's population. The weighting of the votes attributed to each Member State prevents this. Neither is it true that many Council decisions are being blocked by small Member States, as was claimed in a recent article in *Le Monde.* The contrary is the case.

Furthermore, there is no serious risk that in an enlarged Community large countries will be dominated by small ones. Presently, three large countries or two large ones and one medium-sized country can block any decision in the Council. This system can easily be extrapolated to a Community of 22 or even more States.

So there is no valid reason for a fundamental rearrangement of the way votes are distributed among Member States in the Council. This would open a debate in the course of which even the distribution of votes among the large countries could be called into question. I wish to recall in this context that in the US Senate or in the German *Bundesrat*, the difference in weight between large states and small ones is either nil or less substantial than in the Council of the European Community.

Besides, experience has shown that when the Community increased from 9 to 12 Member States, decision-making did not become more difficult. On the contrary, never has the Community adopted as many regulations or directives as in these last few years.

We therefore tend to believe that in an enlarged Community decision-making will not become all that difficult.

As to the role of the European Parliament (EP) it must first be recalled that already the European Parliament has more powers than the French National Assembly. This fact, which is well known by all specialists, was recently acknowledged in a newspaper article by a

prominent German member of the EP. Secondly, it must be noted that the Maastricht Treaty has introduced a mechanism of co-decision which is modelled on the German or American systems whereby disagreements between the two houses of Parliament have to be settled through a conciliation procedure. This principle may have to be extended to other fields, but it is difficult to imagine that, in a construction which is not even a fully-fledged federation, the house of parliament representing the people, i.e. the European Parliament, could be given the last word on all questions. That would mean going beyond federalism.

It must also be noted that the Luxembourg Chamber of Deputies is of the opinion that, in the future, national parliaments should be given a greater role in the European Union, and this attitude will put certain limits on what our government will be able to accept at the 1996 Intergovernmental Conference.

During this Conference, one of the main preoccupations of my country will be to preserve the principle of the equality of states, which is a basic principle of federalism, and which has already been considerably watered down.

Conclusions

In conclusion, reverting to the main objectives of Luxembourg's foreign policy as they have been identified by Professor Trausch, I may say that, thanks to the European unification process, the security of our country can now be considered as assured, at least in so far as dangers emanating from Western Europe are concerned. Secondly, the economic survival of Luxembourg no longer appears to be a problem.

But, unfortunately, it seems that the struggle of a small country to keep a place at the table, and to make its voice heard, never really comes to an end.

A Successful Example of Bilateral Cooperation

Speech delivered on 18 April 1994 at the above symposium which was organized on the occasion of the 30th anniversary of the Treaty of 24 March 1964 between The Kingdom of the Netherlands and the Grand-Duchy of Luxembourg concerning cooperation in the field of diplomatic representation

---

The Netherlands and Luxembourg: Smaller Countries in an Ever-Larger Europe

Dirk Jan van den Berg
Secretary-General of the Dutch Ministry for Foreign Affairs,
Former Member of EIPA Board of Governors

My colleague, Mr Jean Mischo, spoke some very kind words about the diplomatic cooperation between our two countries. I should like to thank him for what he said. We have always regarded it as an honour and a privilege to be able to assist Luxembourg in the diplomatic field and we will continue to regard it as such. This unique form of diplomatic cooperation reflects the close ties and complete trust between our two countries. As your Foreign Minister, Mr Jacques Poos, recently said this cooperation could serve as an example for other EU Member States that feel the need to pool diplomatic resources. Indeed, we face an increasingly complex world composed of an increasing number of countries. No doubt, most EU countries are experiencing the strain this imposes on their scarce diplomatic resources.

There is one area where the cooperation between our two countries could be enhanced even further. As Mr Mischo mentioned, we provide some practical assistance during the Luxembourg Presidency of the EU. The Presidencies of Luxembourg and The Netherlands always follow each other. And this is not only the case in the uropean Union, but also in the Western European Union. Would it not be logical to try to dovetail our Presidencies more closely? Continuity from one Presidency to the other is very important. Building on our tradition of diplomatic cooperation, we could thus provide greater continuity, to the benefit of the Union as a whole.

As regards the substance of foreign policy, much of what Mr Mischo said corresponds to the views of The Netherlands. This cannot come as a surprise. For instance, one of the points Mr Mischo made was that small countries have a special interest in promoting the rule of law at international level. This is indeed a fundamental point of Dutch foreign policy as well. Large countries have other ways of protecting their interests which the smaller ones do not have. Your Prime Minister, Mr Jacques Santer, once described The Netherlands as the biggest and Luxembourg as the smallest of the small countries. So essentially, in this respect, we are in the same boat.

Clearly, world-wide rule of law is not something we will bring about tomorrow or the day after tomorrow. But for small countries a well-regulated and well-structured international environment is indeed of vital importance. This applies at global level and even more so at regional level. Multilateral institutions such as the EU, NATO and the Council of Europe are basic elements of the well-structured and stable environment we seek. As founding members of these institutions, our two countries have a role to play in maintaining and enhancing their solidity and cohesion. Not only for our own sake, but also because these institutions are essential instruments to help stabilize the situation in Central and Eastern Europe. And I think I can say that our two countries are in full agreement on the vital importance of this stabilizing

task with regard to the Eastern part of our continent.

I stress the element of solidity' in relation to our multilateral institutions, because the shock-waves which went through Europe in 1989 have affected many existing political constructions, not only in the East but also in the West. We can no longer presume that Western cohesion is as automatic as before.

The confrontation between the two blocs promoted the emergence of integrating structures on the Western side across the Atlantic Ocean and within Western Europe. We all knew that, without a common enemy', life would be more difficult for NATO. But I believe that most of us underestimated the extent to which the European integration process was also fostered by the division of our continent.

One of the main consequences of the 1989 events is that the world is no longer predominantly a geo-strategic affair. We are moving to a world increasingly determined by geo-economics. The change towards economics as a determinant factor in international relations implies that the allies of the cold-war period are not automatically allies in this new international context.

Moreover, with the ideological confrontation behind us, nationalism is reappearing in benign and sometimes not so benign forms. The EU is not immune to these developments. There is a growing tendency to view things in national rather than European terms. The way important new treaties were put in jeopardy over a mere 550 tons of meat or 8000 tons of fish illustrates this trend.

We must also be aware of the fact that behind the facade of our multilateral forums, a maze of bilateral threads are being spun. These can sometimes be of decisive influence on the multilateral decision-making. The Franco-German cooperation is of course by now a familiar feature of the European landscape. And it can be argued that it has helped move Europe forward, even if, at times, this has meant that surprises have been sprung on the rest of the EC countries. The tendency towards bilateralism is on the rise throughout Europe. I continue to believe that institutionalized multilateral procedures offer the best guarantee that the views of small countries will be taken into account. But we cannot afford to put all our eggs in the multilateral basket. So we have to become increasingly active in the bilateral field as well.

At the same time we must avoid the agenda of theEuropean Union becoming too much of an instrument in the bilateral relations between the larger Member States.

Whither European Integration?

Let me now discuss the process of European integration in somewhat greater detail. Clearly, we are in a quandary. The prospects for moving forward are not bright. Consolidating what we have achieved so far is quite a task in itself. Maastricht handed us an impressive work programme, and we have only just begun implementing it. We need an Economic and Monetary Union to consolidate the Internal Market and strengthen our home base in the global economic competition. A more vigorous and coherent European foreign policy is highly desirable. And we need to build up the third pillar to tackle jointly the problems of increasing immigration and internationally organized crime. However progress will be slow and difficult. Let us not forget that economic integration means profit-sharing, while an enhanced role on the world stage implies burden-sharing. So there is still a lot of homework before us.

At the same time the Union will have to absorb new members. I hope the accession of the four EFTA countries can now proceed without further hurdles. And, like Luxembourg, we favour the accession, in due course, of the new democracies of Central Europe. But I think it is difficult to deny that enlargement will complicate the functioning of the Union. Clearly

remedial measures will be needed to maintain the ability of the Union to take decisions. In my view expanded majority voting will be necessary. This in turn emphasizes the importance of democratic control by means of the European Parliament. I realize, though, that the recent wrangling about the blocking minority does not bode well for the possibilities of progress.

Almost since the inception of the Community, there has been an ongoing debate about the virtues of the intergovernmental model versus the Community model the first pillar' as we would now call it. I am only too aware that some of our partners would like to move the Union in the intergovernmental direction. Yet, I cannot see how we can maintain our effectiveness on that basis when we have 20 members or more. That would mean 20 national vetoes. I am not advocating starry-eyed idealism. With regard to the issue of federalism I favour a realistic and gradual approach.

All these issues will no doubt come up at the Intergovernmental Conference (IGC) in 1996. In many respects, it is true that 1996 may be too early. And I understand the uneasiness of our Luxembourg friends about this IGC. Indeed, to some extent I *share* this uneasiness. It will undoubtedly be a difficult discussion in 1996.

I would like to regard the IGC as an opportunity to bring about necessary improvements. But I cannot deny that all kinds of unwelcome proposals are also to be expected. In particular, we can expect the larger countries to pressure the smaller countries to relinquish some of their rights. Clearly, we will have to resist such pressures. More power for the large countries is not synonymous with more effectiveness for the Union as a whole. Effectiveness means Community procedures including majority-voting.

Enlargement implies that everybody has to relinquish some relative influence. That does not only apply to the large countries, but to the smaller ones just as well. *We too* will become smaller in the larger Union. Evidently, some of our friends still have to get used to the idea that enlargement means that everybody will become smaller.

One of the many issues on this score is the size of the European Commission. We too feel it is important to have a fellow countryman in the Commission.

One item which, in our view, deserves a high place on the agenda for 1996 is democracy. As you know we have always been in favour of expanding the powers of the European Parliament. The public debate following Maastricht has further strengthened our conviction in this regard.Indeed, greater involvement of national parliaments in European affairs would certainly be a good thing. But this cannot be a substitute for the role of the European Parliament. As our Foreign Minister, Peter Kooijmans, once said, we need *both*: more democracy at the European level and more involvement with European matters in national parliaments.

Closing Remarks

Let me try to conclude. The process of European integration is going through a rough patch. The Union has to cope with three things at the same time: sharper differences between its *existing* members, the need to build up the second and third pillars and, thirdly, the need to absorb *new* members. In this difficult phase of the integration process, the Benelux countries cannot afford to follow diverging paths, at least not where the fundamentals are concerned. Our three countries have made decisive contributions to the integration process. I believe that, together, we have a special responsibility to see to it that the integration process stays on the right track. So it is indeed important that our three countries keep in close touch. We should certainly continue our habit to caucus informally on important issues. And we should intensify this whenever necessary.

Let me stress the concept of an informal caucus', because a formalized Benelux role could tempt other countries to lump us together in discussing such things as the size of the Commission.

I will not go into the role of the Benelux as an institution now. As you know, our Ministers have decided to set up a committee that will look into the future tasks of the Benelux. The Netherlands has suggested a re-focusing of Benelux activities, now that economic integration in the EU has caught up with the Benelux. That should certainly not spell the end of the Benelux on the contrary. The existence of the Benelux underscores the close family ties between our three countries. That is something we very much want to retain. And, as I have tried to argue, we are likely to need each other in the uncertain phase into which the integration process is now entering.

Le nouveau rôle des parlements dans l'Union européenne

Christa van Wijnbergen
IEAP

Rapport sur le colloque tenu à Maastricht les 6 et 7 juin 1994*

Ce colloque organisé à Maastricht les 6 et 7 juin derniers par l'IEAP a réuni quelque 40 participants, principalement des fonctionnaires parlementaires travaillant au Parlement européen, dans les parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne ou les parlements des pays candidats à l'adhésion, mais également des académiques et des fonctionnaires d'organismes gouvernementaux. Le principal objectif de ce colloque était de stimuler la discussion sur les nouveaux rôles du Parlement européen et des parlements nationaux sur la voie du Traité de Maastricht qui doit mener à la Conférence intergouvernementale en 1996. Lors de cette réunion, furent abordés sous un angle comparatif plusieurs thèmes d'intérêt relatifs au fonctionnement des parlements nationaux et du Parlement européen dans le contexte de l'Union européenne. Les principaux points du débat mirent l'accent sur des questions telles que le lien entre Parlemet européen et parlements nationaux; l'implication des parlements régionaux dans les affaires de l'Union européenne; le contrôle des piliers intergouvernementaux du Traité de Maastricht; l'influence judiciaire sur le contrôle parlementaire; l'équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif; et le fonctionnement des organes parlementaires spécialisés en affaires européennes.

Lors de la séance d'ouverture, le Secrétaire général du Parlement européen, M. Enrico Vinci, mit en exergue quelques-unes des questions de base qui se posent dans le domaine de la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Plus particulièrement, son exposé porta sur l'amélioration du contrôle parlementaire de la législation communautaire. D'autres intervenants soulignèrent également le besoin d'améliorer les relations entre les différents parlements dans l'Union européenne. On considérait généralement que la meilleure façon de réaliser cet objectif était d'adopter une approche moins formelle et plus pragmatique, plutôt que d'institutionnaliser davantage les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Par ailleurs, plusieurs participants étaient d'avis qu'à l'heure actuelle les différents parlements ne peuvent espérer jouer qu'un rôle modeste au sein de l'Union européenne. En outre, il fut souligné que les parlements nationaux et le Parlement européen jouent chacun un rôle spécifique dans l'examen des affaires relatives à l'Union européenne et qu'il faut dès lors veiller à ne pas confondre ces rôles. A cet égard, on recommanda que les parlements nationaux se concentrent sur la coopération avec leur propre administration afin d'être en mesure d'exercer un contrôle efficace sur leur gouvernement dans ses rapports avec les affaires communautaires. Cependant le Parlement européen devrait consacrer son énergie à améliorer ses relations avec les autres institutions de l'Union européenne.

En ce qui concerne le contrôle des affaires communautaires par les parlements nationaux, la discussion se focalisa en grande partie sur l'existence et le rôle d'organes spécifiques au sein des parlements nationaux, dont on s'attend à ce qu'ils se spécialisent en affaires communautaires.

Un colloque sur le rôle des parlements au sein de l'Union européenne n'eût pas été complet sans une discussion sur le contrôle démocratique des nouveaux piliers introduits par le Traité de Maastricht. La nature intergouvernementale des piliers sur la Politique étrangère et de sécurité commune et Justice et Affaires intérieures limite le rôle du Parlement européen dans ces domaines. Cependant, les parlements nationaux ont également perdu quelques-unes de leurs prérogatives dans ces domaines par le transfert de compétences à l'Union européenne.

D'autre part, il serait illusoire d'espérer que tous les parlements au sein de l'Union européenne

partagent la même opinion quant au destin de l'Union européenne. C'est là une autre raison qui explique le scepticisme de la majorité des participants vis-à-vis des suggestions prônant l'établissement de nouvelles institutions qui assureraient la coopération entre les différents parlements et qui fonctionneraient selon la règle de l'unanimité.

Dans les années à venir, le nombre de parlements qui auront voix au chapitre dans les affaires de l'Union européenne va vraisemblablement augmenter à la suite des élargissements futurs et en raison de l'engagement accru des parlements régionaux dans les affaires de l'Union.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute qu'il y a eu une extension du contrôle judiciaire sur le futur développement de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la responsabilité démocratique. La décision rendue par la Cour constitutionnelle allemande sur le Traité de Maastricht en est bien entendul'un des meilleurs exemples. Au cours du colloque il fut soutenu que l'arrêt précité a donné un mandat impératif pour la position à adopter par le gouvernement allemand lors de la prochaine Conférence intergouvernementale. Dans sa décision, la Cour allemande a décrété que toute initiative vers une intégration plus étroite devrait s'accompagner d'un renforcement parallèle des structures démocratiques de l'Union. Ceci représente un défi tant pour les parlements nationaux que pour le Parlement européen. Pour le relever, des actions communes semblent s'imposer. A cet égard, il apparaît que l'une des meilleures approches de la prochaine Conférence intergouvernementale serait d'améliorer les voies et moyens de la coopération parlementaire dans l'Union européenne. Des discussions organisées visant à promouvoir un échange de vues et d'expériences comme celles qui ont eu lieu au cours du colloque ne peuvent que favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de la démocratie au sein de l'Union européenne et contribuer à mieux préparer les parties impliquées à relever les défis de 1996.

C'est pourquoi, le Directeur général de l'IEAP, M. Spyros A. Pappas, proposa de faire de cette réunion une rencontre annuelle de mise à jour afin de suivre de près les développements en la matière.n

---

* Cet article se veut un bref résumé des principales lignes de discussion au cours du colloque. Le texte intégral des actes du colloque sera publié en automne 1994.

Le dialogue social dans le contexte de l'administration publique à l'échelon européen

Maria Campo Bernal
IEAP

Rapport sur le séminaire organisé à Maastricht les 11 et 12 avril 1994

Lors de la réunion des Directeurs généraux de la Fonction publique tenue les 21 et 22 juin 1993 à Copenhague dans le cadre de la présidence danoise, il fut décidé que la Commission européenne organiserait en 1994, par le biais de l'IEAP, un séminaire sur le dialogue social avec les syndicats. Par la suite, sous la présidence belge, lors de la réunion des Directeurs généraux de la Fonction publique tenue à Gand les 18 et 19 novembre 1993, l'on conclut à la nécessité d'amorcer un dialogue social le plus rapidement possible avant la prochaine réunion des DG qui devait se tenir à Athènes.

C'est ainsi qu'un séminaire sur "Le dialogue social dans le contexte de l'administration publique à l'échelon européen" fut organisé par l'Institut européen d'administration publique à la demande et avec le sotien de la Commission européenne. Ce séminaire s'est déroulé les 11 et 12 avril 1994 à Maastricht. Il était présidé le premier jour par M. Jean Degimbe, Directeur général honoraire, DG V Emploi, relations industrielles et affaires sociales, Commission européenne, et le deuxième jour par M. Xander Den Uyl, Président du Comité permanent pour l'administration nationale, ABVAKABO, Zoetermeer (NL). Parmi les participants figuraient des représentants des administrations centrales des douze Etats membres ainsi que des représentants syndicaux. La Commission européenne était représentée également par des membres de la DG V (Emploi, relations industrielles et affaires sociales), de la DG IX (Personnel et administration) et de la DG XV (Marché intérieur et services financiers).

Les thèmes des exposés présentés au cours du séminaire étaient:

- Coopération entre les administrations nationales dans le contexte de l'Union européenne;

- Echange de fonctionnaires entre administrations nationales;

- Application des directives sociales dans le secteur public, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Le débat très fructueux qui suivit les exposés fut consacré essentiellement aux questions suivantes:

- Echange de fonctionnaires des administrations nationales;

- Portée de l'application des directives communautaires;

- Protection des travailleurs: inspection et contrôle;

- Le droit des travailleurs d'aller en appel.

Conclusions

Bien qu'informelle, la réunion fut jugée très utile et fructueuse. De l'avis des participants, elle avait permis d'instaurer un dialogue entre administrations nationales et syndicats. C'est pourquoi, il fut suggéré de donner suite à cette réunion informelle entre administrations nationales et syndicats sur une base plus régulière.

La réunion des Directeurs généraux de la Fonction publique qui aura lieu à Berlin les 10 et 11 octobre 1994 examinera de manière approfondie les conclusions de cette première rencontre.